

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02046
Numéro SIREN : 892 319 278
Nom ou dénomination : 3AT MEDI RH

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2022 sous le numéro de dépôt 11617

SAS IZOCELE

4 Rue Montauban
49100 - ANGERS
FRANCE

Raphaël MARY

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

Thomas BEAUCLAIR

*Directeur de mission
Associé*

SARL 3AT MEDI RH

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE « SARL 3AT MEDI RH » SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL 3AT MEDI RH

Société à Responsabilité Limitée au capital de 25 000€
81 Rue des Ponts de Cé
49100 ANGERS
RCS d'ANGERS 892 319 278

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE « SARL 3AT MEDI RH »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A L'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par décision de l'associé unique en date du 4 octobre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.



MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette situation est la suivante :

- un chiffre d'affaires de 159 K€ pour la période du 02/01/2021 au 31/12/2021 ;
- le résultat net ressort à 33 K€ ;
- les capitaux propres de la société s'établissent à 58 K€ pour un capital social de 25 K€ ;
- la trésorerie s'élève à 58 K€.

Nous n'avons pas identifié de risque en matière de continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le plan juridique.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de la dernière situation, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été recensé par nos soins.

Fait à Angers, le 5 octobre 2022

SAS IZOCELE

Commissaire aux comptes et à la transformation

Raphael MARY

